

R É S O L U T I O N
2026-001

EMBAUCHE POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE – OPÉRATEUR/JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de La Motte (La Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2026, le Président de la Commission municipale (la Commission) a désigné monsieur Joseph-André Roy, et en son absence, madame Sandra Bilodeau, membres de la Commission, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour son administration;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'embaucher Paul-Émile Caron pour une durée déterminée, soit du 18 août 2026 au 4 septembre 2026, notamment pour permettre la tenue de l'évènement La Route du Terroir, le 22 août 2026, et remplacer le journalier de la Municipalité pendant ses vacances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a confirmé la disponibilité des crédits nécessaires à cette embauche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Paul-Émile Caron à titre d'opérateur/journalier pour la période comprise entre le 18 août 2026 et le 4 septembre 2026, aux conditions prévues dans le contrat de travail à durée déterminée à intervenir entre lui et la Municipalité de La Motte;

D'AUTORISER le maire suppléant et la directrice générale de la Municipalité de La Motte à signer tout document à cet effet.



Joseph-André Roy
Membre
Commission municipale du Québec